

ASSOCIATION PASTEUR AVENIR JEUNESSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres

ASSOCIATION PASTEUR AVENIR JEUNESSE

17-19 Imp. Jeanne Marlin

Immeuble Le Simonetta

06300 NICE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PASTEUR AVENIR JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 17 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Patrick Marchand

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025			31/12/2024
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
Frais d'établissement					
TOTAL I					
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruits					
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes		38 620,00		38 620,00	38 620,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et va		15 435,20	-15 435,20		1 668,51
Immobilisations Corporelles					
Terrains		385 460,00		385 460,00	385 460,00
Constructions		4 729 632,50	-717 229,81	4 012 402,69	4 225 702,05
Installations techniques matériel et outillage industriel		3 066 722,66	-1 860 013,65	1 206 709,01	1 436 861,56
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres Immobilisés					
Prêts		5 820,00		5 820,00	4 900,00
Autres Immobilisations Financières		69 424,87		69 424,87	60 520,90
TOTAL II		8 311 115,23	-2 592 678,66	5 718 436,57	6 153 733,02
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
Comptes de Liaison					
TOTAL III					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Stocks et en cours		38 795,78		38 795,78	46 702,00
Créances					
Créances redevables usagers et comptes rattachés		531 293,76		531 293,76	658 528,36
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		2 557 544,50	-120 000,00	2 437 544,50	1 765 969,16
Charges constatées d'avance		66 473,09		66 473,09	43 307,08
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus		552 275,07		552 275,07	538 804,63
Disponibilités		4 301 763,44		4 301 763,44	4 268 808,60
TOTAL IV		8 048 145,64	-120 000,00	7 928 145,64	7 322 119,83
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
Frais d'émission des emprunts					
TOTAL V					
Prime de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
TOTAL VI					
Ecart de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL VII					
TOTAL GENERAL		16 359 260,87	-2 712 678,66	13 646 582,21	13 475 852,85

P A S S I F

Arrêté au 31/12/2025

31/12/2024

Durée 12 mois

12 mois

Fonds propres

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

177 259,57

177 259,57

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Ecart de réévaluation

191 354,50

191 354,50

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Autres réserves

1 770 000,00

1 770 000,00

Report à nouveau

Report à nouveau

dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

5 382 019,64

4 839 350,79

1 081 500,12

1 371 118,00

Excédent ou déficit de l'exercice

Excédent ou déficit de l'exercice

dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales

146 779,40

542 668,85

Situation nette (sous-total)

Situation nette (sous-total)

7 667 413,11

7 520 633,71

Fonds propres consommables

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement

679 136,79

718 545,72

Provisions réglementées

Provisions réglementées

179 533,00

134 033,00

TOTAL I

8 526 082,90

8 373 212,43

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

Fonds reportés liés aux legs et donations

Fonds dédiés

Fonds dédiés

231 861,82

361 109,32

TOTAL II

231 861,82

361 109,32

Comptes de Liaison

Comptes de Liaison

Comptes de Liaison

TOTAL III

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour charges

589 846,94

390 843,10

544 880,00

494 594,00

TOTAL IV

1 134 726,94

885 437,10

Dettes

Emprunts Obligataires et assimilés

Emprunts Obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

831 586,51

938 834,26

Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts et dettes financières diverses

901,65

1 016,41

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

382 940,12

498 732,41

Dettes des legs ou donations

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

2 351 750,91

2 178 084,13

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

6 029,92

Autres dettes

Autres dettes

25 678,77

65 334,63

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

155 022,67

174 092,16

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025	31/12/2024
		Durée 12 mois	12 mois
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif	TOTAL V	3 753 910,55	3 856 094,00
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		13 646 582,21	13 475 852,85

Compte de résultat

ASSO

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2025		Arrêté au 31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	3 416,10	0,02	6 419,65	0,04	-3 003,55	-46,79
Ventes de biens						
dont ventes de biens en nature						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.						
Ventes de prestations de services	3 196 475,14	18,37	5 339 295,76	32,64	-2 142 820,62	-40,13
dont parrainages						
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc						
Ventes de biens et services	3 196 475,14	18,37	5 339 295,76	32,64	-2 142 820,62	-40,13
Concours publics et subvt° exploitation	17 403 256,21	100,00	16 358 930,16	100,00	1 044 326,05	6,38
dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	2 150,00	0,01	2 665,00	0,02	-515,00	-19,32
. Dons manuels	2 150,00	0,01	2 665,00	0,02	-515,00	-19,32
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	17 405 406,21	100,01	16 361 595,16	100,02	1 043 811,05	6,38
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	73 045,11	0,42	743 631,29	4,55	-670 586,18	-90,18
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	45 500,00	0,26			45 500,00	
Utilisations des fonds dédiés	129 247,50	0,74	49 518,45	0,30	79 729,05	161,01
Autres produits	146 117,29	0,84	2 097,14	0,01	144 020,15	6 867,46
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	20 999 207,35	120,66	22 502 557,45	137,56	-1 503 350,10	-6,68
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	4 580,52	0,03	4 616,20	0,03	-35,68	-0,77
Variation de stocks	2 164,00	0,01	1 381,00	0,01	783,00	56,70
Autres achats et charges externes	4 450 654,64	25,57	6 003 787,83	36,70	-1 553 133,19	-25,87
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 507 414,55	8,66	1 477 370,29	9,03	30 044,26	2,03
Salaires	10 426 957,34	59,91	10 137 929,38	61,97	289 027,96	2,85
Cotisations sociales	3 293 272,09	18,92	3 162 320,14	19,33	130 951,95	4,14
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	734 497,38	4,22	737 105,26	4,51	-2 607,88	-0,35
Dotations aux provisions	304 488,00	1,75	236 794,00	1,45	67 694,00	28,59
Valeurs comptables des immobilisations cédées	46 500,44	0,27			46 500,44	
Report en fonds dédiés			102 220,53	0,62	-102 220,53	-100,00
Autres charges	97 719,46	0,56	12 921,55	0,08	84 797,91	656,25
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	20 868 248,42	119,91	21 876 446,18	133,73	-1 008 197,76	-4,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	130 958,93	0,75	626 111,27	3,83	-495 152,34	-79,08
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	110 859,46	0,64	157 305,20	0,96	-46 445,74	-29,53
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	110 859,46	0,64	157 305,20	0,96	-46 445,74	-29,53
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	25 258,99	0,15	28 056,19	0,17	-2 797,20	-9,97
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	25 258,99	0,15	28 056,19	0,17	-2 797,20	-9,97
RESULTATS FINANCIERS	85 600,47	0,49	129 249,01	0,79	-43 648,54	-33,77
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	216 559,40	1,24	755 360,28	4,62	-538 800,88	-71,33
Produits exceptionnels			126 251,04	0,77	-126 251,04	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			126 251,04	0,77	-126 251,04	-100,00
Charges exceptionnelles	45 500,00	0,26	304 802,47	1,86	-259 302,47	-85,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	45 500,00	0,26	304 802,47	1,86	-259 302,47	-85,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-45 500,00	-0,26	-178 551,43	-1,09	133 051,43	-74,52
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	24 280,00	0,14	34 140,00	0,21	-9 860,00	-28,88

Compte de résultat

ASSO

Arrêté au :	Arrêté au 31/12/2025		Arrêté au 31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	24 280,00	0,14	34 140,00	0,21	-9 860,00	-28,88
PRODUITS	21 110 066,81	121,30	22 786 113,69	139,29	-1 676 046,88	-7,36
CHARGES	20 963 287,41	120,46	22 243 444,84	135,97	-1 280 157,43	-5,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT	146 779,40	0,84	542 668,85	3,32	-395 889,45	-72,95
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée	-567 600,21		-289 617,88			

Compte de résultat

ASSO

Arrêté au :	Arrêté au 31/12/2025	Arrêté au 31/12/2024	Variation
	Montant %	Montant %	Montant %

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS						
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES						

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre sauf le changement de réglementation comptable ci-dessous,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'Association PAJE présente une particularité qui est celle d'être soumise à la fois au Plan Comptable Général, au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement de l'autorité des normes comptables ANC 2019-04 du 8 novembre 2019. Depuis l'arrêté du 10 novembre 2008 le cadre comptable de l'instruction M22 est appliqué.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles.

Les changements induits par ce règlement se traduisent dans les comptes de la manière suivante :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Désormais, les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'association sont exclues du résultat exceptionnel et sont inscrites dans le résultat courant, selon leur nature, en résultat d'exploitation ou en résultat financier ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, précédemment classées en produits exceptionnels, sont désormais présentées au niveau des produits d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation ».
- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Incidences significatives sur la comparabilité des exercices :

L'application du règlement ANC n° 2022-06 a entraîné plusieurs modifications de présentation des comptes, affectant la comparabilité des rubriques du compte de résultat entre les exercices 2024 et 2025.

- Les dotations aux provisions pour risques :

En 2025, aucune dotation aux provisions pour risques n'est présentée en résultat exceptionnel. L'ensemble des dotations est désormais comptabilisé en résultat d'exploitation.

En 2024, une dotation de 243 470 € était présentée en résultat exceptionnel.

- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat :

En application du règlement ANC n° 2022-06, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont désormais présentées en résultat d'exploitation.

À ce titre, elles s'élèvent à 49 409 € en 2025 contre 46 578 € en 2024.

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations :

En 2025, les produits de cession d'immobilisations s'élèvent à 45 500 € et les valeurs comptables nettes des immobilisations cédées à 46 500 €.

En 2024, ces montants étaient respectivement de 50 700 € et 5 162 €.

- Transferts de charges supprimés par le règlement :

Le règlement ANC n° 2022-06 supprime la rubrique « Transferts de charges ».

En 2025, les montants antérieurement enregistrés dans cette rubrique ont été reclassés :

- Pour 361 597 € en diminution des charges de personnel.
- Pour 105 049 € en produits d'exploitation, correspondant principalement à des remboursements d'assurance.

En 2024, les transferts de charges représentaient un montant total de 665 347 €.

Ces évolutions de présentation affectent la comparabilité des postes du compte de résultat entre les exercices 2024 et 2025, sans incidence sur le résultat net de l'exercice.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Les contraintes imposées dans le cadre des rapports budgétaires
- Les dispositions du plan comptable du Comité National de la Vie Associative

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Sur l'exercice 2021, certains appartements ont été réévalué comptablement.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

Autres immobilisations incorporelles	1 à 3 ans
Constructions	7 à 30 ans
Agencements et aménagements constructions	3 à 15 ans
Agencements et aménagements divers	2 à 5 ans
Matériels et outillages industriels	2 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	1 à 10 ans
Matériel de transport d'exploitation	2 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Concernant les constructions, l'amortissement par composant est appliqué.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement), hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix de revient d'achat. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Informations
complémentaires
pour donner une
image fidèle**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

Objet social :

Fondée en 2002, l'Association PAJE, Pasteur, Avenir Jeunesse, a su au cours de ses vingt-trois années d'existence diversifier ses activités et s'inscrire durablement au coeur du territoire des Alpes-Maritimes.

Imaginée comme une association de quartier spécialisée sur des thématiques liées à l'éducation populaire, l'association a su progressivement s'ouvrir à d'autres champs d'activités avec toujours la même préoccupation : répondre aux besoins des personnes accueillies et accompagnées.

6 Pôles assurent l'encadrement des différentes activités et missions confiées à l'Association :

- La médiation sociale et la prévention
- Les activités sociales et culturelles
- Les mineurs non accompagnés
- L'enfance
- La formation
- L'insertion et emploi

Au coeur des quartiers, des gares, des équipements sportifs, dans des dispositifs de protection de l'enfance, près de 400 salariés sont engagés au quotidien pour apporter des réponses aux besoins des personnes fragiles et en situation de précarité, contribuant ainsi à la qualité des logiques d'intervention.

Également soucieuse de leur condition de vie, nos actions visent à rétablir, maintenir et/ou renforcer un lien social avec ces populations parfois isolées pour éviter ce cruel sentiment d'abandon et de repli sur soi.

Contre la défiance et l'exclusion, l'Association promeut, par ses actions, une société inclusive portée par la participation citoyenne de tous, la solidarité ainsi que la mixité sociale et par le refus de toute discrimination.

Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation :

2025

Le chiffre d'affaires 2025 de l'association d'un montant de 3 199 891 € se décompose :

Participations usagers	49 828 €
Autres produits d'activités annexes	3 150 063 €

Les produits à la charge du Département correspondant aux dotations globales représentent la somme de 15 079 776 €.

Les subventions d'exploitation représentent la somme de 2 323 480 €.

Les principaux financeurs sont :

Conseil Départemental	17 090 926 €
L'Etat	1 355 881 €
La CAF	286 479 €
La Poste	148 745 €
La SNCF	690 560 €
Les bailleurs sociaux	113 380 €

La Métropole Nice Côte d'Azur	72 500 €
La Région PACA	218 100 €
La Ville de Nice	143 580 €

2026

Les arrêtés fixant les prix de journée et subventions allouées pour l'année 2026 ne nous sont pas parvenus à la date des présents états financiers.

Subventions d'investissement

Au cours de l'exercice 2022, une subvention d'investissement d'un montant total de 700 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes afin de financer partiellement les travaux du site « Paul Benoit » situé à Valdeblore. Un premier versement de 500 000 € a été perçu en 2022, le solde ayant été encaissé en 2023.

L'amortissement des travaux a débuté le 1er juillet 2023, correspondant à la date d'ouverture du site. La subvention fait l'objet d'une reprise à compter de l'exercice 2025, selon le rythme d'amortissement de l'immobilisation financée.

Au cours de l'exercice 2023, une subvention d'investissement de 40 000 € a été octroyée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour financer l'acquisition d'un véhicule destiné aux transports liés aux mises à l'abri sur les différents sites.

Ce véhicule a été mis en service le 15 septembre 2023, date à laquelle débute son amortissement. La subvention correspondante est reprise en résultat à compter de l'exercice 2025, selon le rythme d'amortissement de l'immobilisation financée.

Au cours de l'exercice 2024, deux subventions d'investissement ont été obtenues pour un montant total de 45 979 € :

- Une subvention de 25 979 € attribuée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour financer des travaux d'aménagement dans le cadre de l'ouverture de la MECS « La Pelussa ».
L'amortissement des travaux a débuté le 26 janvier 2024, date de mise en service. La subvention est reprise en résultat sur l'exercice 2025 selon le rythme d'amortissement de l'immobilisation financée.
- Une subvention de 20 000 € accordée par la Fondation Indosuez pour financer l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux enfants de la MECS « La Pelussa ».
L'amortissement a débuté le 1er décembre 2024, date de mise en service. La subvention est également reprise en résultat sur l'exercice 2025 selon le rythme d'amortissement de l'immobilisation financée.

Au cours de l'exercice 2025, une subvention d'investissement a été accordée par la Fondation Vinci pour financer les équipements d'aménagement d'un nouveau local du Centre Social « Les 2 Rives », situé dans le quartier de Nice Pasteur.

La mise en service étant intervenue le 1er janvier 2026, date de début d'amortissement, cette subvention n'a donné lieu à aucune reprise sur l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, le cumul des reprises de subventions d'investissement s'élève à 116 842 €.

Provisions réglementées

Au cours de l'exercice 2023, une provision initialement constituée afin de renforcer la couverture du Besoin en Fonds de Roulement, constatée antérieurement, a fait l'objet d'un reclassement en provisions réglementées pour un montant de 83 333 €.

Au cours de l'exercice 2024, une provision de 50 700 € a été comptabilisée au titre des plus-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés. Cette provision concerne les cessions de véhicules intervenues sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2025, une nouvelle provision de 45 500 € a été constatée, également au titre des plus-values nettes sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des provisions réglementées s'élève à 179 533 €.

Provisions pour litiges

Au cours de l'exercice 2025, un dossier contentieux a été clôturé, entraînant la reprise de la provision initialement constituée, suite à la décision de condamnation intervenue.

Par ailleurs, une dotation complémentaire de 50 843 € a été comptabilisée au titre de deux nouveaux dossiers ouverts sur l'exercice.

Les montants provisionnés correspondent à une estimation du risque maximal encouru, conformément aux demandes formulées par les parties adverses.

Au 31 décembre 2025, le solde des provisions pour risques et contentieux s'élève à 331 847 €, couvrant un total de six contentieux en cours.

Provisions pour risques

Une provision pour risques a été constatée sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et correspond au risque d'abondement au CPF (Compte Personnalisé de Formation).

Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 258 000 €.

Provisions pour gros entretien

Au cours de l'exercice 2025, une reprise de provision de 29 359 € a été constatée, consécutivement à la réalisation des travaux prévus sur le site de la MECS « Paul Benoit ».

Aucune dotation complémentaire n'a été enregistrée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2025, le solde de la provision s'élève à 126 641 €.

Provisions pour pensions & obligations

Une dotation complémentaire a été constatée au 31 décembre 2025 à hauteur de 79 645 €.

Le montant de l'engagement de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière, à la clôture, s'élève à 418 239 €.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- La Convention Collective ECLAT
- L'âge de départ à la retraite au taux plein à 64 ans.
- Le taux d'actualisation à 4,00 %
- Le taux d'inflation à 2,00 %
- Le taux de progression des salaires à 2,00 %
- La table de mortalité INSEE TD/TV 2018-2020
- Le taux de rotation de 16 à 29 ans à 20,00 %, de 30 à 34 ans à 15,00 %, de 35 à 39 ans à 10,00 %, de 40 à 44 ans à 5,00 %, de 45 à 49 ans à 3,00 %, de 50 à 54 ans à 1,00 %, de 55 à 59 ans à 0,50 % et de 60 à 64 ans à 0,00 %. Cette ventilation correspond en totalité à des départs volontaires, à l'initiative des salariés.
- Le taux moyen des charges sociales 2025 à 43,28 %.

Fonds dédiés

Le solde au 31 décembre 2025 représente 231 862 € et se décompose ainsi :

- Primes Ségur 2022 non utilisées	183 326 €
- Résultat action Agiles 06 constaté sur 2024	15 255 €
- Argent de poche et vêtue 2024 non reversés	33 281 €

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit sur l'exercice 2022 auprès de l'établissement financier Société Générale afin de financer des travaux sur le site « Paul Benoit » à Valdeblorre.

Il s'agit d'un prêt à long terme pour une valeur de 1 000 000 € à l'origine, au taux fixe de 2,85% pour la période du 18/11/2022 à échéance du 18/11/2032 remboursables en 102 mensualités.

L'amortissement de ce prêt prévoit une période de 18 mois en différé, soit une première échéance en juin 2024.

Le capital restant dû, au 31 décembre 2025, est de 831 586 €.

Une garantie pour nantissement de compte a été souscrite.

L'engagement des intérêts d'emprunt au 31 décembre 2025, est de 85 638 €.

Statut fiscal de l'Association

L'Association ne relève d'aucun impôt commercial.

L'Association est uniquement redevable de l'Impôt sur les Sociétés au titre des produits financiers.

Rémunérations et avantages

Les rémunérations et avantages accordés aux 3 plus hauts cadres salariés ne sont pas fournis car ces informations reviendraient à produire des informations individuelles.

Les bénévoles et les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération.

Retraitement

Suivant l'avis du CNC n°2007-05 du 4 mai 2007, un retraitement est réalisé sur la neutralisation comptable des frais de siège.

Pour les établissements, il n'y a pas de divergence entre le résultat budgétaire et le résultat comptable.

Événements significatifs de l'exercice

Le Département a validé, à compter du 1er janvier 2025, la création de 10 ETP cumulés sur les dispositifs Notre-Dame, Saint-Louis et Les Pins afin d'accompagner la transformation des autorisations, de permettre la prise en charge de mineurs confiés et de satisfaire aux obligations réglementaires en matière de ratios d'encadrement. Cette décision a entraîné une augmentation des budgets du pôle MNA de 421 662 €.

En raison de la baisse des flux migratoires, le Département a suspendu, à compter du 30 mai 2025, le dispositif d'Extension de mise à l'abri. Cette décision a généré une diminution significative du chiffre d'affaires, estimée à 2 126 000 €.

Par ailleurs, l'action Jeunes Réactifs 06 a pris fin le 30 novembre 2025, à l'échéance de sa convention de financement. Cette clôture a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de 47 490 €.

À l'inverse, l'action Agiles 06, démarrée en décembre 2024, a bénéficié d'une activité sur une année pleine en 2025, générant une augmentation du chiffre d'affaires de 569 162 €.

En septembre 2025, à la suite de l'obtention du marché OFII, les formations civiques du Contrat d'intégration républicaine ont débuté, contribuant à une hausse du chiffre d'affaires de 57 286 €.

Enfin, l'exercice 2025 a également été marqué par la reprise de la gouvernance d'une halte-garderie à Nice, l'Atelier dans la ville.

Événements post clôture

Le CPOM arrivant à échéance au 31 décembre 2024 a fait l'objet d'une prolongation par la signature de l'avenant n°4, en date du 25 janvier 2025, par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Cette prolongation est accordée pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Concernant le marché relatif à la médiation scolaire aux abords des collèges, nous avons répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre de son renouvellement. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'un retour.

S'agissant du marché « Médiation sociale en milieu scolaire – Cité éducative », l'État nous a informés de l'arrêt de l'action à compter du 30 avril 2026, en raison d'un défaut de financement.

Par ailleurs, dans le cadre du marché conclu avec La Poste, il a été annoncé la suppression du financement de trois bureaux de poste à compter du 1er juillet 2026, en raison d'une diminution de leur budget. Plus largement, La Poste est contrainte, au niveau national, de réduire ses actions de médiation ainsi que ses dispositifs de conseillers numériques.

Enfin, afin d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier, l'association PAJE a engagé la création d'une Société Civile Immobilière (SCI). L'association dispose en effet d'un patrimoine immobilier important mis à la disposition de ses activités, comprenant notamment le siège social, les EMIE, les bureaux de la Direction du pôle enfance ainsi que les appartements de l'Envolée. La création de cette structure permet de distinguer juridiquement le patrimoine immobilier des activités opérationnelles de l'association tout en lui garantissant la jouissance des biens par le biais de conventions locatives adaptées. La SCI a été immatriculée le 6 février 2026 et constitue une étape structurante dans la sécurisation et la valorisation du patrimoine de l'association.

Commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés pour l'exercice 2025 sont de 20 876 €.

Les missions confiées concernent la certification des comptes et d'autres services.

Frais de siège

Conformément à l'article R314-93 du code de l'action sociale et des familles, les frais de siège représentent 6 % des charges brutes cumulées de chaque service, calculés sur le dernier exercice clos, à exception des services nouvellement créés ou pour les actions non pérennes où il sera pris en compte les charges de l'exercice en cours.

Effectif moyen

L'effectif global moyen de l'Association pour l'exercice 2025 est de 372,58 ETP.
Il se décompose de la façon suivante en nombre de salarié :

Employés :	225.00 ETP
Agents de maitrise, techniciens :	89.24 ETP
Cadres :	58.34 ETP

Nouvelles règles concernant les droits aux congés payés :

Les nouvelles règles légales sur l'acquisition de droit à congés payés pendant un arrêt maladie et sur la prise de ces congés, issues de la Loi N° 2024-364 du 22 avril 2024, sont entrées en vigueur le 24/04/2024.

La valorisation de l'impact sur les comptes au 31 décembre 2023 de l'Association représente la somme de 26 003 € brut chargé.

Aucune somme n'a été doté ni reprise sur les exercices 2024 et 2025.

Les produits exceptionnels :

Aucun produit exceptionnel n'a été constaté.

Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles représentent la somme de 45 500 € et correspondent à une provision réglementée des plus-values nettes d'actif immobilisé.

Immobilisations

ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	54 055.20		
Immobilisations incorporelles	54 055.20		
Terrains	385 460.00		
Constructions sur sol propre	3 022 692.54		
Constructions sur sol d'autrui	1 493 355.76		
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	213 584.20		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 370.70		11 299.76
Install générales, agenc. et aménag. divers	912 861.06		103 119.43
Matériel de transport	1 344 042.25		157 085.00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	493 932.90		64 373.21
Emballage récupérables et divers	8 180.00		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	8 042 479.41		335 877.40
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	65 420.90		23 333.97
Immobilisations financières	65 420.90		23 333.97
Total Général	8 161 955.51		359 211.37

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			54 055.20	
Immobilisations incorporelles			54 055.20	
Terrains			385 460.00	
Constructions sur sol propre			3 022 692.54	
Constructions sur sol d'autrui			1 493 355.76	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			213 584.20	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 867.20	177 803.26	
Install générales, agenc. et aménag. divers			1 015 980.49	
Matériel de transport		170 424.00	1 330 703.25	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		21 070.45	537 235.66	
Emballage récupérables et divers		3 180.00	5 000.00	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		196 541.65	8 181 815.16	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	13 510.00		75 244.87	
Immobilisations financières	13 510.00		75 244.87	
Total Général	13 510.00	196 541.65	8 311 115.23	

Amortissements

ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 766.69	1 668.51		15 435.20
Immobilisations incorporelles	13 766.69	1 668.51		15 435.20
Terrains				
Constructions sur sol propre	343 642.37	117 644.75		461 287.12
Construction sur sol d'autrui	109 980.02	73 320.00		183 300.02
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	50 308.06	22 334.61		72 642.67
Installations techniques, matériel et outillage	52 968.41	41 607.80	564.31	94 011.90
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	454 971.79	141 565.43		596 537.22
Matériel de transport	719 252.96	212 567.01	134 466.95	797 353.02
Matériel de bureau, informatique, mobilier	259 950.84	121 769.28	13 059.91	368 660.21
Emballages récup et divers	3 381.35	2 019.99	1 950.04	3 451.30
Immobilisations corporelles	1 994 455.80	732 828.87	150 041.21	2 577 243.46
Total Général	2 008 222.49	734 497.38	150 041.21	2 592 678.66

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 668.51				
Immobilisations incorporelles	1 668.51				
Terrains					
Constructions sur sol propre	117 644.75				
Construction sur sol d'autrui	73 320.00				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements div	22 334.61				
Installations techniques, matériel et outillage	41 607.80				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements div	141 565.43				
Matériel de transport	212 567.01				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	121 769.28				
Emballages récup et divers	2 019.99				
Immobilisations corporelles	732 828.87				
Total Général	734 497.38				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	134 033.00	45 500.00		179 533.00
Provisions réglementées	134 033.00	45 500.00		179 533.00
Provisions pour litiges	306 843.10	50 843.00	25 839.16	331 846.94
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	338 594.00	79 645.00		418 239.00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	156 000.00		29 359.00	126 641.00
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	84 000.00	174 000.00		258 000.00
Provisions risques et charges	885 437.10	304 488.00	55 198.16	1 134 726.94
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients	130 000.00		10 000.00	120 000.00
Autres provisions pour dépréciations	7 846.95		7 846.95	
Provisions pour dépréciation	137 846.95		17 846.95	120 000.00
Total Général	1 157 317.05	349 988.00	73 045.11	1 434 259.94
Dotations et reprises d'exploitation		304 488.00	73 045.11	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		45 500.00		
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Créances et Dettes

ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 820.00	5 820.00	
Autres immobilisations financières	69 424.87		69 424.87
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	476 320.33	476 320.33	
Personnel et comptes rattachés	125.41		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 879.46	12 879.46	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	2 394 761.13	2 394 761.13	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	149 778.50	149 778.50	
Charges constatées d'avance	66 473.09	66 473.09	
Total général	3 175 582.79	3 106 032.51	69 424.87
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	13 300.00		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	12 380.00		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	832 488.16	111 246.19	474 173.86	247 068.11
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	382 940.12	382 940.12		
Personnel et comptes rattachés	1 138 424.15	1 138 424.15		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	978 773.68	978 773.68		
Etat, impôt sur les bénéfices	24 280.00	24 280.00		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	222 931.21	222 931.21		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 029.92	6 029.92		
Groupes et associés				
Autres Dettes	13 020.64	13 020.64		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	155 022.67	155 022.67		
Total général	3 753 910.55	3 032 668.58	474 173.86	247 068.11
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	107 247.75			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Association PAJE

**Tableau des
suivi des
fonds dédiés**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES
Subventions de fonctionnement affectés

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D=A-B+C
2020	0				0
2021	0				0
2022	0			564 933	564 933
2023		564 933	564 933	120 581	120 581
2024		120 581	45 018	285 547	361 109
2025		361 109	129 247		231 862
TOTAL		361 109	129 247	0	231 862

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES
Dons manuels et legs affectés

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 195-197)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7895 ou 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6895 ou 6897)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D=A-B+C
2023				4 500	4 500
2024			4 500		-4 500
2025					0
					0
					0
					0
TOTAL		0	4 500	4 500	0

Association PAJE

Tableau des fonds associat	Nature	Montant début exercice	Plus	Moins	Montant fin exercice
	Patrimoine intégré	172 485			172 485
	Dons et legs	4 775			4 775
	Ecart de réévaluation	191 354			191 354
	Réserves règlementées	1 770 000			1 770 000
	Report à nouveau gestion non contrôlée	3 468 233	910 690	78 403	4 300 520
	Résultat de l'exercice	542 669	146 779	542 669	146 779
	Report à nouveau sous contrôle tiers Financeurs	1 371 118	370 238	659 856	1 081 500
	Subv. Invest. non renouvelables	785 979	10 000		795 979
	Reprise Subv. d'invest. non renouv.	-67 433		49 409	-116 842
	Provisions règlementées	134 033	45 500		179 533
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS		8 373 213	1 483 207	1 330 337	8 526 083

Tableau de suivi des legs et donations	Nature	Montant début exercice	Encais.	Décais.	Montant fin exercice
		4 775			4 775
	TOTAL	4 775	0	0	4 775

Association PAJE

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 413 042
Disponibilités	97 389
TOTAL	2 510 431

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étb de crédit	902
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 053
Dettes fiscales et sociales	1 535 615
Autres dettes	22 296
TOTAL	1 649 865

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges/produits d'exploitation	66 473	155 023
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
TOTAL	66 473	155 023

Affectation du résultat

Les résultats de l'exercice 2024 ont été affecté conformément à la décision du Conseil d'Administration en report à nouveau.

Au 31 décembre 2025, la position des comptes est la suivante :

Report à nouveau (gestion non contrôlée)	
- Report à nouveau ressources propres association	4 300 520
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs	
- Report à nouveau CPOM	94 780
- Report à nouveau hors CPOM	986 720
Réserves affectées à l'investissement	1 770 000

Engagements financiers	Engagements donnés	Montant
	Effets escomptés non échus	
	Avals et cautions	
	Engagements en matière de pensions	
	Engagements en matière de retraite	
	Autres engagements donnés :	
	sur valeur mobilière de placement	
	sur intérêts d'emprunt	85 638
	TOTAL	85 638
	Engagements assortis de sûretés réelles	85 638

Identité de la maison mère consolidant les comptes	Association P@je 17/19 Impasse Jeanne Marlin 06300 NICE
---	---